

Cher.es représentant.es de la presse

L'ULASC est née pendant la pandémie en tant que regroupement d'associations représentant les professionnel.les du secteur culturel au Luxembourg, avec l'ambition de défendre collectivement et individuellement les intérêts des travailleur.ses de la culture. Ces associations (AAPL, Actors.lu, ALTA, ASPRO, Design Luxembourg, FAMIL, FLAC, LARS) visent à protéger les droits des métiers, qui, par leur travail, rendent possible la création, réalisation de projets, et la mise en œuvre de productions au sein du secteur artistique et culturel. Un an et demi après la première rencontre avec le ministre de la Culture Eric Thill, l'ULASC tient à attirer l'attention sur des problématiques persistantes au sein du milieu.

En rejoignant la manifestation nationale du 28 juin, l'ULASC souhaite non seulement rendre visible le secteur culturel et se prononcer publiquement sur une meilleure reconnaissance de ses métiers, mais se rallie aussi à l'effort de celles et ceux qui visent à défendre nos acquis sociaux, revendiquent un modèle social juste, une société ouverte et démocratique, dans le cadre d'un dialogue sain avec le gouvernement.

Par ce communiqué, l'ULASC souhaite attirer l'attention sur les préoccupations des travailleur.ses culturel.les et mettre en lumière les principaux défis pour le développement futur du secteur culturel professionnel luxembourgeois.

1. **Garantir une rémunération juste et équitable**

Appel au secteur de respecter et d'appliquer les grilles tarifaires publiées par les associations. Le ministère de la Culture doit veiller à ce que les institutions aient les moyens de garantir une programmation de qualité sans que les professionnel.les du secteur en pâtissent. Il est important que la hausse tarifaire ne pousse pas vers la suppression de certains postes au sein d'une production, ni vers une gratuité du travail. Nous réclamons également un bon équilibre dans la programmation de productions nationales et internationales.

2. **Respect de la charte de déontologie**

En signant la charte les institutions culturelles se sont engagées à appliquer son contenu et sont donc tenues à les suivre. Le ministère doit prévoir un suivi, et créer un cadre légal dans lequel des sanctions adaptées pourront être prises en cas d'abus. La charte ne doit pas rester symbolique.

3. **Droits d'auteur**

Le cadre légal autour des droits d'auteur doit être adapté et décliné aux métiers du secteur pour aider l'introduction d'un système de rémunération des ayants droits. Dans un contexte du développement de l'IA, ces deux piliers sont indispensables pour garantir le respect de la création artistique originale.

4. **Cadre légal**

Adaptation du système de la sécurité sociale aux conditions spécifiques de travail des professionnel.les de la culture et la défense d'un régime de cotisations sociales solidaire. Besoin urgent de la création d'un guichet unique qui sait accueillir, renseigner et accompagner les travailleur.ses de la culture par rapport à leur travail administratif.

5. **Education**

Une présence plus prononcée des matières touchant la culture, les arts, l'histoire de l'art; une valorisation de la pratique artistique et des activités manuelles, ainsi qu'une sensibilisation politique dans le système scolaire luxembourgeois, autour des enjeux politiques, sociaux et civiques visant à protéger notre modèle démocratique.

6. **Engagement pour les revendication de l'intersyndicale**

Nous soutenons les luttes contre la réforme des retraites, contre l'inaction face à la crise du logement ou la crise climatique, les attaques sur le droit syndical et le droit à se rassembler. Ces politiques touchent l'ensemble des travailleur.ses, y compris dans la culture, et renforcent les inégalités que nous subissons déjà, mettant à mal notre système social et notre modèle de vivre-ensemble.

AAPL Association des artistes plasticien.nes du Luxembourg, Actors.lu, ALTA association des technicien.nes de l'audiovisuel, ASPRO association Luxembourgeoise des professionnel.les du spectacle vivant, Design Luxembourg, FAMIL la fédération des musicien.nes interprètes au Luxembourg, FLAC fédération Luxembourgeoise des auteur.ices compositeur.ices, LARS, association Luxembourgeoise des réalisateur.ices et scénaristes

Contacts presse : 621 555 486

info@actors.lu info@aapl.lu info@aspro.lu